



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### TGV Ouest

Question écrite n° 1746

#### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le dossier de la construction d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Paris et le sud-ouest de la France. En effet, si le TGV Aquitaine entre Tours, Bordeaux et Dax est inscrit au schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse, son échéance n'en demeure pas moins floue. Or depuis Tarbes ou Lourdes, le trajet en TGV pour rejoindre Paris est encore trop long (plus de 6 heures), avec tout ce que cela peut entraîner de négatif en termes d'image, de facilité de déplacement et de développement touristique et économique. A ce jour, seul le tronçon Paris-Tours est en service. Devait ensuite suivre celui reliant Tours à Bordeaux, via Angoulême, mais sa réalisation tarde à se concrétiser. De même, la réalisation du tronçon à grande vitesse entre Bordeaux et Dax semble, à ce jour, être resté au stade des bonnes intentions. Cette situation est injuste et condamnable, car elle maintient le sud-ouest de la France dans une situation de grand retard en termes de grands équipements structurants, ce qui nuit de plus en plus à son développement. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de lui indiquer les mesures urgentes que compte prendre le Gouvernement afin de relancer au plus vite ce dossier.

#### Texte de la réponse

La volonté de l'Etat de doter la France d'axes de transport performants s'est traduite dans tous les modes de transports, et notamment dans le domaine ferroviaire. Dans ce cadre, le schéma directeur des lignes à grande vitesse, dans un premier temps, puis les schémas de services, ont défini sur l'ensemble du territoire les grands axes à réaliser, aussi bien pour développer les trafics de voyageurs que pour permettre une bonne circulation des trains de fret sur les lignes classiques existantes. Après la mise en service du TGV Atlantique en 1989 et en 1990, les études de la ligne Sud-Europe-Atlantique entre Tours et Bordeaux ont été lancées. Aujourd'hui, les études d'avant-projet sommaire de la section entre Angoulême et Bordeaux sont achevées et font l'objet de consultations des collectivités territoriales et des acteurs concernés. Le projet de ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique fait partie de l'audit sur les grandes infrastructures qui a été confié par le Gouvernement à l'Inspection générale des finances et au Conseil général des ponts et chaussées, et dont les conclusions sont attendues prochainement. Par ailleurs, les études relatives à la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux sont très avancées, permettant une mise en service à l'horizon de l'actuel contrat de plan. Ce projet permettra la résolution d'importants problèmes de capacité dans cette zone. Enfin, la question du raccordement du réseau ferroviaire français par l'ouest au réseau espagnol est un thème de discussion particulièrement important des différents groupes de travail entre les deux Etats.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1746

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 août 2002, page 2873

**Réponse publiée le :** 17 mars 2003, page 2034